

**ARRÊTÉ**

relatif à la dénomination d'artères sur le territoire ou en limite des communes de Bellevue, Carouge, Collex-Bossy, Genève (Plainpalais), Lancy, Satigny, Vernier, Versoix et Veyrier,

du 4 octobre 1976

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments, du 19 février 1975;

A R R Ê T É :

A. d'abroger les dispositions suivantes de l'ACE du 19 janvier 1940 (Genève / Lancy).

Ch. 1. Route de l'Aire

Cette dénomination est supprimée

Ch. 3. Chemin de Meillé

Cette artère n'existe plus

Ch. 4. Chemin des Mélèzes

Cette artère n'existe plus

B. Les nouvelles dénominations et modifications suivantes :

1. Voie-Centrale (ACE du 16 septembre 1950) - (communes de Carouge / Genève - Plainpalais / Lancy).

A l'autoroute, partant de la route des Jeunes (Carrefour rue François-Dussaud) et aboutissant à la route de Saint-Julien.

2. Route de Vessy extension - (communes de Genève - Plainpalais / Veyrier).

à l'artère partant du pont du Val-d'Arve (Genève) et aboutissant à la route de Veyrier par le pont de Vessy.

Séance du 4 octobre 1976

3. Route du Bout-du-Monde (lieu-dit) rectification (commune de Genève - Plainpalais).

à l'artère partant du chemin Edouard-Tavan (ACE du 3 mars 1975) et aboutissant à la route de Vessey, devant le stade du Bout-du-Monde.

C. de valider les dénominations suivantes :

1. Rue de Lancy (commune de Carouge)

à l'artère partant de la rue Caroline, en direction de la route des Jeunes, sans issue.

2. Rue Eugène-Marziano ; 1840-1894, ancien commandant des sapeurs pompiers de Plainpalais et député au Grand Conseil (commune de Genève).

à l'artère partant de la route des Acacias et aboutissant à la route des Jeunes.

D. de modifier les ACE qui suivent :

1. ACE du 16 septembre 1950 (Carouge / Genève / Lancy).

Route des Jeunes

Voies latérales longeant la Voie-Centrale, partant du Pont de Saint-Georges (Plainpalais) et aboutissant à la Voie-Centrale, à 100 m de la route de Saint-Julien (Lancy), en passant le Carrefour de l'Etoile.

2. ACE du 23 septembre 1958 (Genève - Plainpalais)

Rue François-Dussaud

part de la route des Acacias et aboutit à la route des Jeunes.

3. ACE du 29 décembre 1967 (Carouge / Genève / Lancy).

Carrefour de l'Etoile

Ce carrefour est compris entre la route des Acacias, la route des Jeunes et la route du Grand-Lancy.

4. ACE du 8 octobre 1968 (Bellevue)

Route des Romelles

part de la route de Lausanne, et aboutit au chemin des Tuileries.

./.

Séance du 4 octobre 1976

5. ACE du 6 décembre 1972 (Collex-Bossy / Versoix) ch. 8:

ACE du 6 février 1974 (Collex-Bossy) ch. 13

Route de l'Etraz

part de la route de Collex et aboutit à la frontière vaudoise, par le pont de Richelien.

6. ACE du 3 avril 1975 (Satigny) ch. 33

Route de Montfleury (communes de Vernier et Satigny)

part de la route de Peney (Vernier) et aboutit à la route de la Garenne (Satigny) par le carrefour de Montfleury.

7. ACE du 9 juillet 1958 (Carouge)

Avenue de la Praille

Cette artère reliera le quai du Cheval-Blanc, à la route des Jeunes.

8. ACE du 2 août 1961 (Genève - Plainpalais)

Rue le-Royer

part de la route des Acacias et aboutit à la route des Jeunes.

9. Rue Viguet

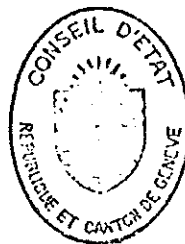
part de la route des Jeunes et aboutit à la rue Boissonnas.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er novembre 1976.

* * *

Communiqué à :

Travaux	7 ex.
Police	1 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	2 ex.
Cadastre	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

J. Lullmann